REUNION DU 9 JANVIER 2017

Ordre du jour :

Assainissement – Mise aux normes – Demande de subvention DETR 2017 et questions diverses Approbation du compte-rendu de la réunion du 15/12/2016.

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

* <u>Mise aux normes de la filière d'assainissement du Bourg Nord — Demande de</u> subvention DETR 2017

Le coût de ce projet s'élève à 510 843,87 € HT

Il comprend les travaux suivants:

- la création d'un assainissement collectif (unité de traitement 350 EH)	288 693,00
- les travaux de réhabilitation des réseaux et mise en conformité des branchements	153 470,00
- le plan d'épandage des boues et l'opération de curage	11 180,00
- divers	57 500 87

Le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite une subvention auprès de Mme le Préfet du Cantal dans le cadre de la DETR. Ce programme bénéficiera de subventions de l'Agence Adour Garonne (265 297,801 € soit 60% du montant des travaux, subvention en attente de confirmation) et du Conseil Départemental du Cantal dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire.

* <u>Réhabilitation du système d'assaissement de la lagune Nord — Demande de</u> subvention dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire

Le programme présenté ci-dessus avait l'objet d'une demande de subvention (délibération du 17/03/2016) auprès de Mr le Président du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2016/2018. La subvention attendue s'élève à 60 000 €.

Le Conseil Municipal confirme la réalisation de ces travaux et le maintien de sa demande de subvention.

* <u>Mişe en accessibilité des bâtiments Ecole / Garderie / Mairie — Demande de</u> subvention DETR 2017

Présentation du projet au Conseil Municipal. Le montant de ces travaux s'élève à 31 200,00 € HT et concerne les bâtiments école, garderie et mairie à hauteur respectivement de 18 100 €, 11 500 € et 1 600 €.

Ces travaux ont été planifié dans l'agenda d'accessibilité programmée déposé le 12/10/2015 auprès des services préfectoraux et approuvé par arrêté préfectoral.

Accord du Conseil Municipal pour solliciter une subvention auprès de Mme le Préfet dans le cadre de la DETR 2017.

* <u>Réalisation d'un plan d'épandage des boues — Demande de subvention auprès de</u> l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la station d'épuration Nord, il convient d'effectuer un plan d'épandage des boues pour un montant de 3 000,00 € HT. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Accord du Conseil Municipal pour solliciter une subvention auprès de cet organisme.

* Convention d'accompagnement Commune / Conseil d'Architecture et d'Environnement (C.A.U.E.)

Mr le Maire présente le projet de convention pour une mission d'accompagnement afin de mener une réflexion sur la réalisation du projet d'extension du Bourg avec la création d'un lotissement.

Cette convention s'élève à 3 800 € : accord du Conœil Municipal pour la signature de cette convention.